
**Animation Socio-culturelle - Formation - Emploi des Jeunes - Prévention -
Subvention à l'ACEREP pour le fonctionnement de l'APP «Lieu-Ressources»**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par convention du 16 février 1987, la Ville a chargé l'ACEREP (Association de formation) de gérer et d'animer l'Atelier Pédagogique Personnalisé (APP) «Lieu-Ressources».

Pour permettre le bon fonctionnement de cette structure partenariale spécialisée, la Ville lui attribue une subvention annuelle de fonctionnement.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le versement à l'ACEREP d'une subvention d'un montant total de 214 000 F pour 1990.

Conformément à la convention du 16 février 1987, le versement s'effectuerait comme suit :

- * 149 800 F suite à la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 1990,
- * 32 100 F le 1^{er} août 1990,
- * 32 100 F le 1^{er} octobre 1990.

En cas d'accord, cette somme serait prélevée au chapitre 961.0/657 code service 47020 de l'exercice courant.

Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, adopte la proposition du Rapporteur.